



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 15 mai 2014

Présidence : M. Nicola Cassetta

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix


- vu le préavis municipal No 1/2014 du 17 mars 2014 d'intention sur l'étude du projet de fusion des communes de Bussigny et Villars-Sainte-Croix
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter l'amendement de la commission à l'unanimité : que le projet de convention de fusion soit soumis à la votation du Conseil général avant présentation au Conseil d'Etat.
- d'accepter l'amendement de M. J-E. Perrudet, par 57 oui et 1 non: parallèlement la Municipalité présentera sa réponse au postulat Perrudet concernant l'évolution du village.
- de refuser le préavis amendé par la commission et par le Conseil, par 35 non et 23 oui.

Ainsi délibéré en séance du 15 mai 2014

Le Président


Nicola Cassetta



La Secrétaire


Anita Cochard